

Intervention de Maylis Souque, Secrétaire générale du PCN français de l'OCDE

Remise du rapport du Point de Contact National français sur la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE dans le secteur du textile et de l'habillement à l'occasion de la réunion conjointe du groupe de travail du comité de l'investissement sur la conduite responsable des entreprises et la réunion des PCN de l'OCDE

5 décembre 2013

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du groupe de travail et des PCN de l'OCDE,

Au nom du Point de contact national français pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, je suis particulièrement heureuse de vous remettre aujourd'hui le rapport du PCN français sur la mise en œuvre de ces Principes directeurs dans le secteur du textile et de l'habillement.

La Ministre française du commerce extérieur nous avait saisis le 17 mai dernier, quelques semaines après le drame de l'effondrement de l'immeuble du Rana Plaza au Bangladesh, qui a causé la mort de plus d'un millier de personnes et fait plusieurs milliers de blessés, en très grande majorité des travailleurs d'usines textile installées dans ce bâtiment, et en particulier des travailleuses, les femmes ayant payé un lourd tribut dans ce drame. La France s'était également mobilisée pour faire de la réunion annuelle des PCN de 2013 et du premier Forum Mondial des temps forts de « l'après Rana Plaza ». **C'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux de remettre ce rapport à l'OCDE, aux 45 autres pays adhérents aux Principes directeurs et aux 45 autres PCN qui est notre contribution à la mise en œuvre de la Déclaration des PCN sur la filière textile du 24 mai 2013.**

Le rapport est sur la table. Ce n'est qu'une étape : nous avons invité toutes les parties prenantes concernées en France à le mettre en œuvre. Les entreprises

s'y attèlent déjà. Nous présenterons le rapport devant l'Initiative Clause Sociale puis au MEDEF. Des entreprises nous sollicitent également.

Nous vous invitons tous à vous approprier ce rapport et à endosser ces recommandations. Il constitue un « guide » afin de contribuer, ensemble, à l'amélioration de la conduite responsable dans le secteur textile-habillement. Nous sommes naturellement à votre disposition pour vous y aider.

Vous le savez maintenant, le PCN français est tripartite comme seulement 5 PCN, et il compte au total une trentaine de membres ! L'engagement de nos membres dans la réalisation de ce rapport a été de qualité, continu, et très important. Face au défi que nous a posé la Ministre, et face aux enjeux mis au jour par le drame du Rana Plaza, une méthodologie particulière de traitement de cette saisine a été adoptée : établissement d'une feuille de route, création de « trinômes », réalisation de 30 auditions soit une soixantaine de personnes, publication de communiqués d'étape, rédaction du rapport en un temps court. La règle du consensus a bien évidemment été maintenue : le rapport a fait l'objet d'une validation minutieuse par nos membres. Il reflète un large consensus au sein du PCN : Syndicats, représentants des entreprises, administrations. Tous soutiennent nos propositions !

La Ministre nous avait saisis pour « avis ». La saisine se résume en une phrase « comment faire en sorte qu'un drame comme le Rana Plaza ne se renouvelle pas ? ». Pour tenter de répondre à cette question – et je vais vous dire dans un instant comment nous avons répondu – nous avons procédé à une large série d'auditions, pour lesquelles le PCN a siégé presque sans désespérer pendant six mois, en tout cas à un rythme totalement inédit. Entreprises, fédérations professionnelles, ONG, syndicats, chercheur, sociétés d'audit, agence de notation extra-financière, OIT, au total une trentaine de séances d'audition.

Qu'y a-t-il dans ce rapport ?

Le rapport dresse le constat d'une filière très complexe, mondialisée et éclatée.

D'abord un éclaircissement sur le périmètre et la portée de ce que les Principes directeurs appellent la « relation d'affaires », qui est une notion clé de ces Principes depuis leur révision en 2011. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés

sur les témoignages apportés par les nombreuses personnes que nous avons auditionnées, ce qui a permis que le rapport comporte un inventaire des pratiques, bonnes ou moins bonnes, des acteurs de la filière au Bangladesh, pratiques dont nous avons pu constater qu'elles avaient connu de nets progrès après l'accident du Rana Plaza. Donc, même si c'est triste à dire, il y a bien un avant et un après-Rana Plaza. Cet accident a aussi conduit à la conclusion d'accords internationaux, ou en a accéléré la mise en œuvre. Donc beaucoup d'initiatives, qui peuvent sur certains points nécessiter une coordination, mais qui témoignent d'une réelle mobilisation.

Le rapport met en lumière les problématiques et les enjeux de la diligence raisonnable des entreprises multinationales vis-à-vis de leurs relations d'affaires dans le secteur textile habillement :

- ▶ La diligence raisonnable doit être fondée sur l'identification et la cartographie des risques
- ▶ Le périmètre de la relation d'affaires dans la chaîne d'approvisionnement textile-habillement va au-delà du rang 1 du donneur d'ordres
- ▶ La présentation des principales mesures de diligence raisonnable mises en œuvre par les entreprises françaises avant l'accident du Rana Plaza ?
- ▶ Le PCN a constaté le renforcement des mesures de diligence raisonnable mises en œuvre par les entreprises françaises depuis l'accident du Rana Plaza
- ▶ Enfin, quel peut-être, et devrait être, le rôle des consommateurs ?

Ensuite, en deuxième partie, nous proposons des recommandations pour la bonne application des Principes directeurs par les entreprises. Tel qu'il se présente, notre rapport constitue donc en quelque sorte un **guide dont les composantes pourront faire jurisprudence auprès des entreprises, et pas seulement des entreprises françaises, ainsi que des autres PCN de l'OCDE.**

Alors, quelles recommandations ?

En premier lieu, nous formulons des **recommandations** stricto sensu, à l'intention des entreprises multinationales. Elles sont au nombre de dix. A nos yeux, elles sont nécessaires et suffisantes pour une correcte application des Principes directeurs. En les formulant, nous nous sommes efforcés de demeurer réalistes et de tenir compte des situations différentes des entreprises concernées. Elles tournent autour de quelques mots clés : identification et gestion des risques ; encadrement de la sous-traitance ; contractualisation des engagements éthiques ; renforcement des audits ; relation d'affaires durable et équilibrée ; consultation et dialogue ; respect des conventions de l'OIT ; salaires décents ; indemnisation et réparation. Ces mots-clés recouvrent les grands Principes directeurs concernés.

Il s'agit donc par exemple d'identifier de manière précise les risques sociaux et environnementaux liés aux pays où travaillent les fournisseurs mais également les risques propres à la filière textile-habillement (par exemple, la sous-traitance) et d'adapter en conséquence la stratégie d'approvisionnement, les pratiques d'achats, et donc les mesures de diligence raisonnable, afin d'éviter que des accidents ne surviennent.

La sous-traitance doit être encadrée pour éviter les cascades de fournisseurs, connaître la chaîne de sous-traitance, améliorer la traçabilité de l'origine des produits et de leurs conditions de fabrication.

Les audits doivent être améliorés pour constituer des filtres efficaces de sélection des fournisseurs et détecter les éventuels manquements aux Principes directeurs. Ils doivent être renforcés.

Les donneurs d'ordres doivent veiller à ce que les fournisseurs versent des salaires décents compatibles avec la satisfaction des besoins essentiels des travailleurs et de leur famille. Les prix d'achats pratiqués doivent le permettre.

Enfin, la plupart des propositions sont conditionnées à l'instauration de relations d'affaires durables et équilibrées, gage de confiance et de progrès.

Nous formulons ensuite des propositions, qui constituent des possibilités ouvertes aux entreprises, à titre d'exemples, de bonnes pratiques ou de « mieux-disant ». Les mots clés ici sont démarche collaborative ; initiatives

pluripartites ; publication d'informations sur la diligence raisonnable ; formation et évaluation des acheteurs ; sensibilisation des consommateurs.

S'agissant de nos propositions, je souhaite insister sur la démarche collaborative dans la relation d'affaires, qui doit permettre d'enclencher une dynamique d'amélioration continue, au contraire d'une logique consistant à sanctionner des manquements. Une démarche de « pas à pas », à travers des incitations, fondée sur une confiance réciproque, peut permettre une amélioration des conditions réelles de travail dans cette filière.

Les entreprises devraient également sensibiliser leurs directions des achats aux enjeux d'un approvisionnement responsable, et les acheteurs incités à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans la sélection de leurs fournisseurs.

Enfin, les entreprises, en fournissant des informations sur l'origine et conditions de fabrication des vêtements, peuvent promouvoir une consommation informée, citoyenne et responsable.

Bien entendu, le PCN s'adresse aux entreprises multinationales, c'est sa mission. Mais, dans une chaîne d'approvisionnement, ces entreprises ne portent pas toute la responsabilité. Celle-ci est d'abord partagée avec leurs fournisseurs, qui sont producteurs, employeurs, et devraient donc déployer des mesures appropriées dans le sens des Principes directeurs. Elle est aussi partagée avec les Etats. C'est à eux qu'il appartient d'agir pour assurer un environnement des affaires sain, une réglementation sociale et environnementale conforme à leurs engagements internationaux, des infrastructures qui permettent une bonne application des Principes directeurs. **C'est la raison pour laquelle le PCN a choisi d'adresser également, aux autorités publiques, bangladaises, françaises ou internationales, des observations.** J'en soulignerai trois ici : la perspective d'une norme internationale sur l'achat responsable, en cours de négociation par l'ISO (international standart organization), le soutien aux réformes au Bangladesh, l'intégration des problématiques de RSE dans les négociations commerciales.

Voilà, notre rapport est maintenant sur la table. Il est public, il a été mis en ligne sur notre site. En tant que Secrétaire Générale du PCN, je le remets ce jour aux 45 autres PCN et aux 45 délégations des Etats adhérents aux Principes directeurs, dont certains sont éminemment concernés par la filière soit parce que de grandes multinationales sont de leur nationalité (Espagne, Suède, Etats-Unis, Canada, Italie, Allemagne pour n'en citer que quelques un) soit parce qu'ils accueillent des industries de la confection (Maroc, Turquie, Tunisie, Portugal, Roumanie par exemple).

La Ministre, qui a fait siennes nos recommandations, s'est engagée à transmettre le rapport à l'OCDE, à l'OIT, à la Commission européenne et à vos 45 Ministres de tutelle.

Nous l'avons voulu aussi opérationnel que possible. C'est en parfaite cohérence avec le « slogan » proposé par le Secrétariat pour le Forum Mondial de juin 2014 du « comment faire ? » ou « HOW ? ». Nous vous passons maintenant le flambeau pour l'appliquer et le faire appliquer par les entreprises multinationales. **Nous comptons sur vous !**

Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de ces recommandations permettra de réduire considérablement le risque que des accidents tel que celui du Rana Plaza ne se reproduisent plus.

Je vous remercie de votre attention.